



Assemblée Générale Ordinaire de TETRYS le 7 février 2011
Procuration ¹

Nombre d'actions :

Le (la) soussigné(e) :
Domiciliée :

Nous vous rappelons qu'en vertu du Code des sociétés, nul ne peut prendre part ou se faire représenter à l'Assemblée Générale des Actionnaires s'il n'est pas le propriétaire effectif des actions.
Si la procuration est signée par un mandataire de l'actionnaire, ce dernier devra faire la preuve de son mandat. L'absence de telle preuve entraînera la non validité de la procuration.

Agissant en qualité d'actionnaire de la société anonyme TETRYS dont le siège social est établi à 1380 Lasne, chaussée de Louvain 431 (Bâtiment F),

Déclare constituer Monsieur/Madame
Ou, à défaut, Monsieur/Madame
Qui accepte, pour mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, à l'effet de le(la) représenter à l'Assemblée Générale des Actionnaires de ladite société qui se tiendra le lundi 7 février 2010 à 19 heures à 1380 Lasne, chaussée de Louvain 431 (bâtiment F), de voter dans le sens indiqué ci-dessous, sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour et instructions de vote

1. Examen et discussions des comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2009.

Proposition soumise à la décision : Approbation des comptes annuels au 30/09/2010 faisant ressortir une perte de 293.192,54 €.

Instruction de vote

Pour

Contre

Abstention

¹ Pour être valable, la présente procuration devra parvenir au siège social de TETRYS au plus tard le 4 février 2011

2. Affectation du résultat.

Proposition soumise à la décision : Report de la perte de l'exercice.

Instruction de vote Pour Contre Abstention

3. Décharge aux Administrateurs et au collège des Commissaires.

Proposition soumise à la décision : Attribution de la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat en 2009-2010.

Instruction de vote Pour Contre Abstention

Proposition soumise à la décision : Attribution de la décharge au Collège des Commissaires pour les actes de sa mission de contrôle en 2008-2009.

Instruction de vote Pour Contre Abstention

4. Renouvellement du Collège de Commissaires.

Proposition soumise à la décision : Renommer aux fonctions de commissaires pour une durée de trois ans, la société civile Bruno Van Den Bosch & Co – Réviseur d'Entreprises ayant adopté la forme d'une sprl et la société civile André François – Réviseur d'Entreprises. Ces sociétés ont désigné comme représentant, respectivement Monsieur Bruno Van Den Bosch, réviseur d'Entreprises et Monsieur André FRANCOIS, réviseur d'Entreprises.

Instruction de vote Pour Contre Abstention

5. Démission - Nomination

Proposition soumise à la décision : Nomination de la s.a. Nouvelle Société Immobilière Le Zèbre en remplacement de la Sprl KER démissionnaire.

Instruction de vote Pour Contre Abstention

6. Continuation des activités

Proposition soumise à la décision : en conformité à l'article 633 du Code des Sociétés, l'Assemblée prend acte que suite aux pertes, l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social et décide au vu du rapport spécial du Conseil d'Administration la continuation des activités.

Instruction de vote Pour Contre Abstention

Et de prendre part à toutes délibérations, discussions, votes, résolutions, signer tous procès-verbaux ou listes de présence, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution de son mandat.

Le mandataire votera au nom du (de la) soussigné(e) conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. A défaut d'instructions de vote pour l'une ou l'autre proposition, le mandataire pourra voter dans le sens qu'il jugera opportun.

Fait àle 2011

Signature